

Élection du procureur général : Les associations interpellent les candidats sur les violences de genre et des expert-e-s analysent leurs réponses Des engagements clairs et mesurables sont attendus de la part des candidats

Pour la première fois dans une campagne d'élection du poste de Procureur-e général-e, les violences de genre occupent une place centrale. À l'occasion du 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, la Fondation pour l'égalité de genre et le Réseau femmes* ont interrogé les candidats MM. Jornot et Bayenet sur leur vision de la prise en charge des violences sexistes, sexuelles et domestiques par le Ministère public et les autorités pénales. Leurs réponses révèlent des avis divergents et une considération qui n'est pas à la hauteur des enjeux soulevés.

La spécialisation des procureur-e-s

Le premier désaccord porte sur la spécialisation des procureur-e-s. M. Bayenet plaide pour une spécialisation partielle. M. Jornot la refuse, invoquant la surcharge du Ministère public et la nécessité d'une formation généraliste. Quelle que soit la solution envisagée, nous constatons sur le terrain un manque évident de compétences. Pour l'association Viol-Secours, « *les procureur-e-s manquent trop souvent de connaissances en matière de psycho-traumatismes et tendent à interroger les victimes sans prendre des mesures adaptées à leur vécu* ».

Le statut légal des victimes : une divergence fondamentale

Sur le sujet des femmes sans statut légal, particulièrement vulnérables en raison des risques qu'elles encourent de dénonciation à la LEI, les avis des deux candidats diffèrent. M. Bayenet affirme que la police ne doit pas s'intéresser au statut de séjour des victimes. M. Jornot estime quant à lui que le droit fédéral ne laisse pas de marge de manœuvre en l'état. Emma Lidén, avocate spécialisée, considère que des solutions sont possibles et que « *les autorités ont l'obligation positive d'assurer aux femmes sans statut légal victimes de violences un accès réel, effectif et sécurisé à la justice* ».

La durée des procédures

Les deux candidats évoquent la longueur des procédures comme une donnée inévitable, parfois même un choix stratégique pour protéger les victimes. Le temps très long de la justice est cependant source de souffrances et de risques de récurrence des violences, comme le souligne Clara Schneuwly, avocate spécialisée : « *ces procédures, particulièrement longues, sont l'une des difficultés fondamentales rencontrées par les victimes. (...) La longueur de la procédure ne peut être justifiée par un choix stratégique du Ministère public.* »

Des avancées qui doivent s'accompagner d'engagements concrets

Les deux candidats s'accordent sur des thématiques importantes, telles que l'enregistrement vidéo et la disjonction des procédures en cas de contre plainte pour diffamation. Ces avancées permettraient de réduire la victimisation secondaire et cette vision peut être saluée.

Pour autant, nous regrettons qu'il n'y ait pas davantage de volonté de transformation du Ministère public. Camille Bajoux, responsable de programme à la Fondation pour l'égalité de genre déclare : « *Nous saluons l'intérêt porté aux violences de genre par les candidats. Maintenant, nous attendons davantage d'engagements clairs et mesurables, notamment au sujet de la formation, de la protection des victimes sans statut légal, ou encore de l'évaluation des pratiques de prise en charge des victimes* ».

Camille Maulini, co-présidente du Réseau Femmes*, relève « *De manière générale, les candidats n'appellent pas à des mesures visant à changer concrètement les choses. Leur approche est avant tout théorique. Elle est en décalage avec le ressenti et les réalités vécues par les victimes, que constatent les associations sur le terrain.* »

Le dossier complet, incluant les réponses intégrales des candidats et l'analyse d'expert-e-s, est disponible en annexe et sur nos sites internet.

Contact presse

Fondation pour l'égalité de genre : Camille Bajoux, c.bajoux@fondationegalitedegenre.ch, 078 306 14 47

Réseau femmes* : Camille Maulini, camille.maulini@reseaufemmes.ch, 076 495 10 32

Contact d'expert-e-s pour la presse

- Clara Schneuwly, avocate (défense des victimes) : Schneuwly@mssavocates.ch, 076 249 39 26
- Emma Lidén, avocate (défense des victimes sans statut légal) : liden@petermoreau.ch, 078 634 04 14
- Association Viol-Secours : info@viol-secours.ch
- Mattia Iacobelli, chargé de plaidoyer à la Fédération des associations LGBTIQ+ : mattia@federationlgbt-geneve.ch, 076 840 52 26
- Francesca Traversa, coordinatrice de l'association Violence Que Faire : francesca.traversa@violencequefaire.ch, 021 311 95 33
- Véronique Jaquier Erard, professeure titulaire au Centre romand de recherche en criminologie, Université de Neuchâtel : veronique.jaquier@unine.ch

À propos

La Fondation pour l'égalité de genre (FEG) est une organisation féministe basée à Genève dont la mission est de promouvoir l'égalité de genre et de renforcer le pouvoir d'agir des femmes et minorités de genre ainsi que des associations qui les accompagnent.

Le Réseau femmes* est un collectif regroupant 17 associations féminines et féministes, prestataires de services, actives dans le canton de Genève. Il fait valoir les droits des femmes, des personnes trans, non-binaires et/ou intersexes.